



PONTOISE
Ville d'Art et d'Histoire

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2026

Table des matières

Table des matières

I/ CADRE REGLEMENTAIRE	3
II/ MISSIONS DU CCAS	3
III / EVOLUTION BUDGETAIRE 2025 et 2026.....	5
IV / EVOLUTION PREVISIONNELLE ET EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL.....	8
V/ CONTEXTE 2026	10
VI / PERSPECTIVES 2026 - Action sociale	11
VII/ PERSPECTIVES 2026 - Comité de pilotage violences intra-familiales	14
VIII / PERSPECTIVES 2026 : PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE.....	14

I/ CADRE REGLEMENTAIRE

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, dans son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) dans un délai de deux mois qui précède l'examen du budget. Cette formalité s'impose donc au CCAS de Pontoise.

L'article L 2312.1 du Code Général des Collectivités Territoriales, modifié par l'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (Notre), accentue l'information des administrateurs. Désormais le DOB s'effectue sur la base d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) élaboré sous la responsabilité du Président du CCAS, portant notamment sur les grandes orientations budgétaires.

Le ROB doit comporter une présentation de la structure, de l'évolution des dépenses et des effectifs, il permet donc d'informer les administrateurs sur l'évolution financière du CCAS en tenant compte des projets en cours et des évolutions structurelles et conjoncturelles qui influent sur les prévisions budgétaires en dépenses et en recettes. Ce document donne lieu à un débat, dont il est pris acte par une délibération spécifique.

Enfin, le ROB fait l'objet d'une publication transmise au représentant de l'Etat dans le département dans un délai de 15 jours à compter de son examen par l'assemblée délibérante, il est également mis à la disposition du public.

Le ROB ne présente pas de caractère décisionnel, cependant il représente la 1ère étape du cycle budgétaire en mettant en exergue le contexte budgétaire contraint et les orientations définies en fonctionnement et en investissement. Le ROB sera suivi par le vote du Compte Administratif (CA) et du Budget Prévisionnel (BP).

III/ MISSIONS DU CCAS

Le CCAS est un établissement public administratif de constitution obligatoire dans les communes de plus de 1 500 habitants. C'est une personne morale de droit public à compétences spécialisées s'exerçant sur le territoire communal. Il dispose d'une personnalité juridique propre et possède son propre budget.

Outre le Maire de la commune, Stéphanie VON EUW, Présidente de droit du CCAS, le Conseil d'Administration du CCAS est composé de :

- 6 membres élus par le Conseil Municipal en son sein, dont Laëtitia BELLEVILLE-DEWALLE, Vice-présidente et Adjointe au Maire en charge de la Solidarité, de la Vie Associative et des Seniors ;
- 6 membres nommés par le Maire, choisis parmi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation ou de développement social dans la commune.

Les compétences du CCAS sont définies par le Code de l'Action Sociale et des Familles et sont de deux ordres : les missions obligatoires confiées par la loi et les missions facultatives décidées par le Conseil d'Administration et la Municipalité dans le cadre des compétences prévues par la réglementation.

Les missions obligatoires sont :

- L'aide sociale : pré-instruction des demandes d'aide sociale (APA, Aide sociale à l'hébergement, aide-ménagère, obligation alimentaire)
- La domiciliation des personnes sans résidence stable sous réserve d'un lien avec la commune
- L'Analyse des Besoins Sociaux : ce diagnostic socio-démographique doit permettre une meilleure connaissance du territoire et une appréhension des besoins de la population.

Les missions facultatives sont :

Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Ces actions correspondent à des besoins identifiés sur le territoire communal et illustrent l'engagement de la politique sociale de la municipalité. Il s'agit de prestations adaptées à des publics spécifiques : personnes en situation précaire, familles, jeunesse, personnes âgées...

Dans ce cadre, le CCAS de Pontoise intervient pour :

- Accompagner le public sans domicile fixe
- Suivre les allocataires du RSA
- Apporter un soutien alimentaire et des aides financières
- Lutter contre les violences intra-familiales

III / EVOLUTION BUDGETAIRE 2025 et 2026

Le Budget Primitif 2026 du CCAS sera voté en mars 2026 concomitamment au vote du compte administratif afin de connaître le montant du report 2025.

Le budget de fonctionnement du CCAS se répartit sur trois types de dépenses :

Chapitre 011 : Charges à caractère général

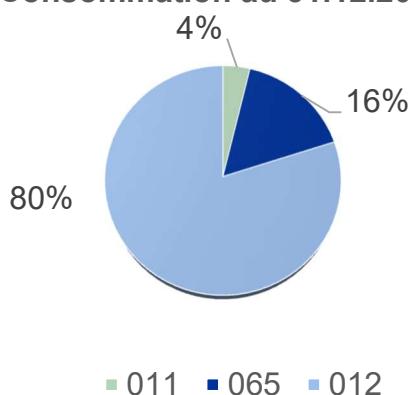
Chapitre 065 : Autres charges de gestion courante et exceptionnelle

Chapitre 012 : Charges du personnel

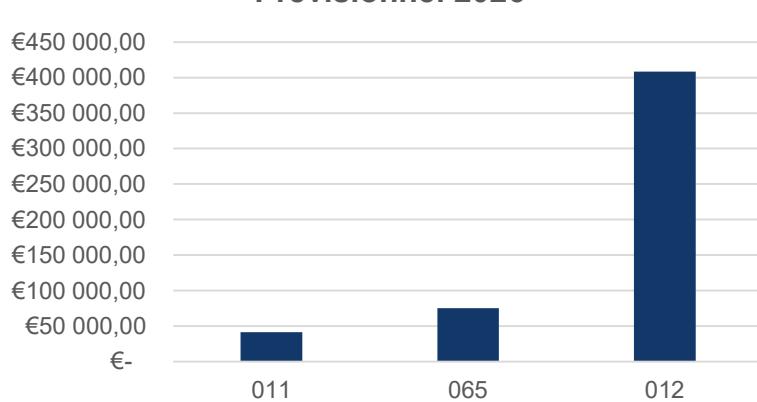
DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CCAS (hors PRE) :

Chapitre	Consommation au 31/12/2025	Prévisionnel 2026
011	19 543,74 €	41 285,00 €
065	83 344,68 €	74 950,00 €
012	405 978,69 €	408 500,00 €
TOTAL	508 867,11 €	527 735,00 €

Consommation au 31.12.2025



Prévisionnel 2026



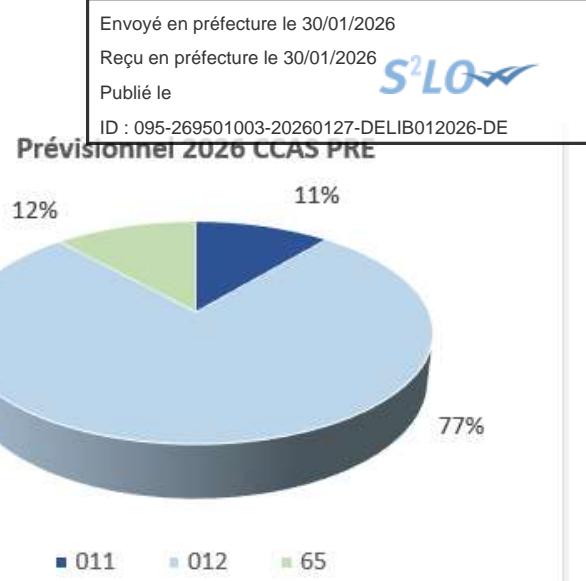
Chapitre 11 : l'augmentation budgétaire sur le chapitre 11 est liée principalement à l'inscription au budget du coût financier de l'analyse des besoins sociaux (20 000 €)

Chapitre 65 : en 2025, une décision modificative a été prise par le conseil d'administration afin de réabonder la ligne budgétaire dédiée aux aides sociales facultatives, le budget initialement voté ayant été consommée au mois de novembre 2025. Cette DM avait permis d'abonder la ligne d'un montant de 10 000 €.

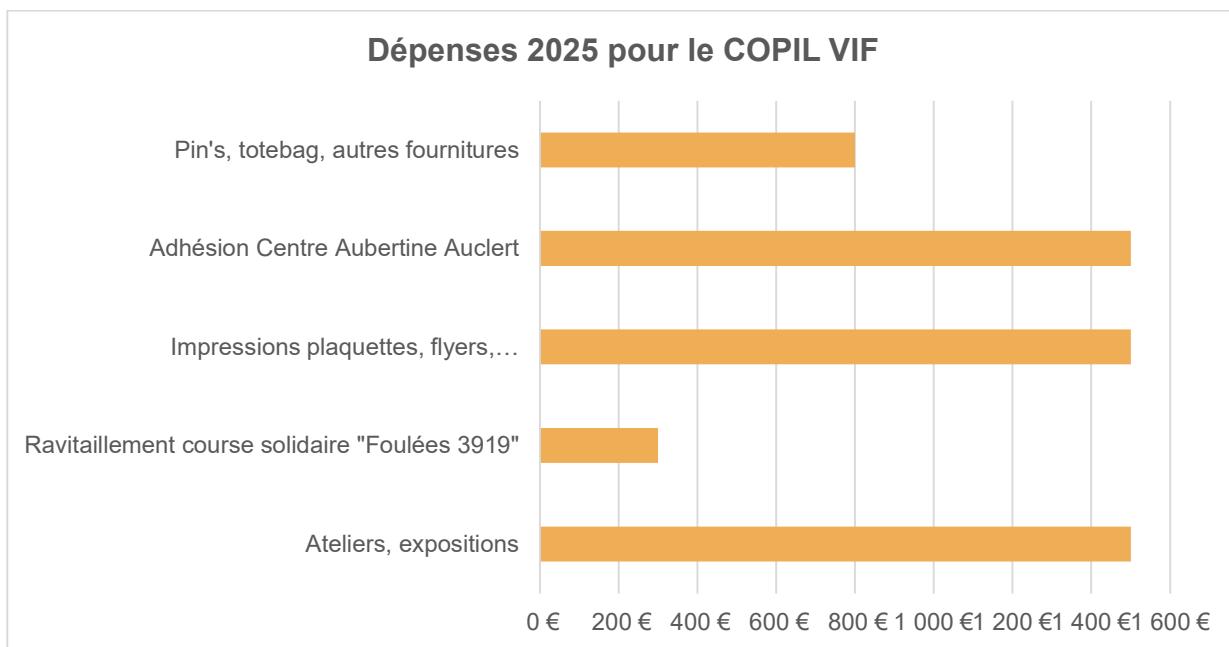
Chapitre 12 : l'évolution à la baisse du chapitre 12 s'explique par les évolutions RH actées en 2025 (cf infra)

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CCAS ET PRE :

Chapitre	Prévisionnel 2026 CCAS PRE
011	71 115,00 €
012	500 000,00 €
65	75 000,00 €
TOTAL	646 115,00 €



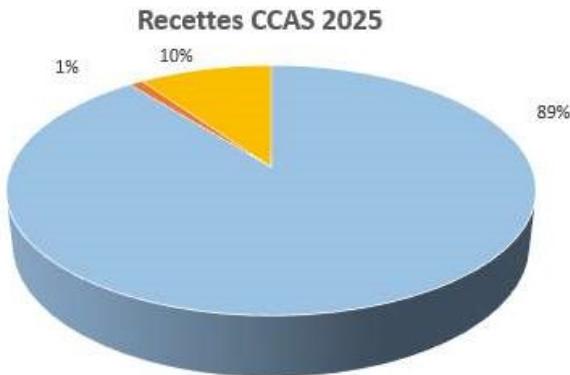
Focus dépenses COPIL VIF 2025



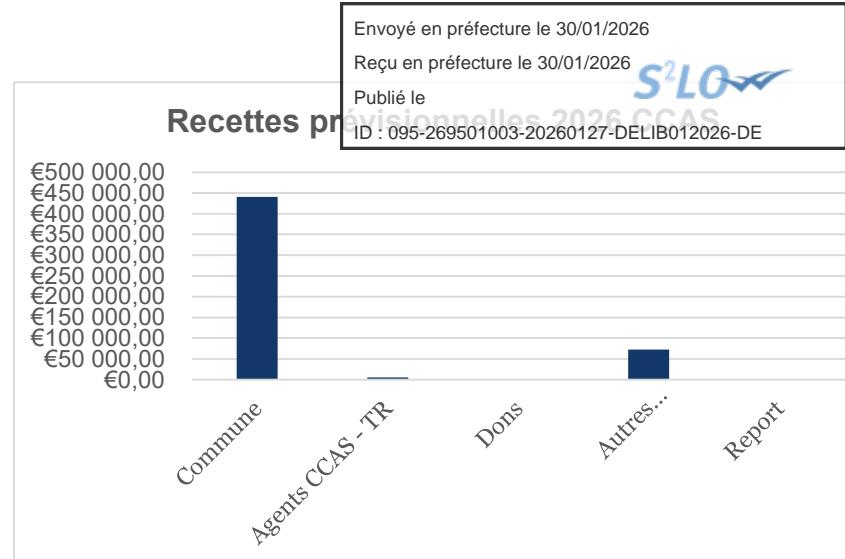
RECETTES DE FONCTIONNEMENT CCAS (hors PRE) :

Recettes	Sommes perçues au 31/12/2025	Prévisions 2026
Commune	469 330,00 €	440 875,00 €
Agents CCAS - TR	5 166,08 €	5 600,00 €
Dons	37,00 €	1 000,00 €
Autres (Département, Politique de la Ville)	50 827,45 €	72 800,00 €
Report	27 694,80 €	17 939,93 €*
TOTAL	525 360,53 €	520 275,00 €

* Report estimé 30.11.2025 par le service des Finances



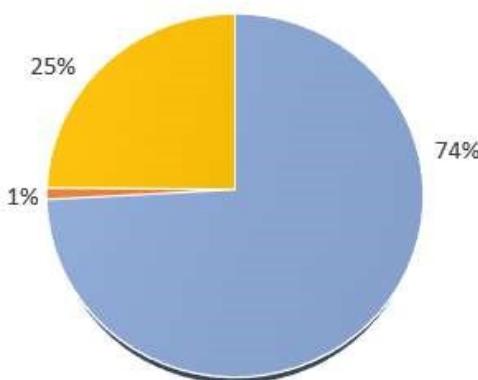
- Commune
- Agents CCAS - TR
- Dons
- Autres (Département, Subvention PRE, Politique de la Ville)
- Report



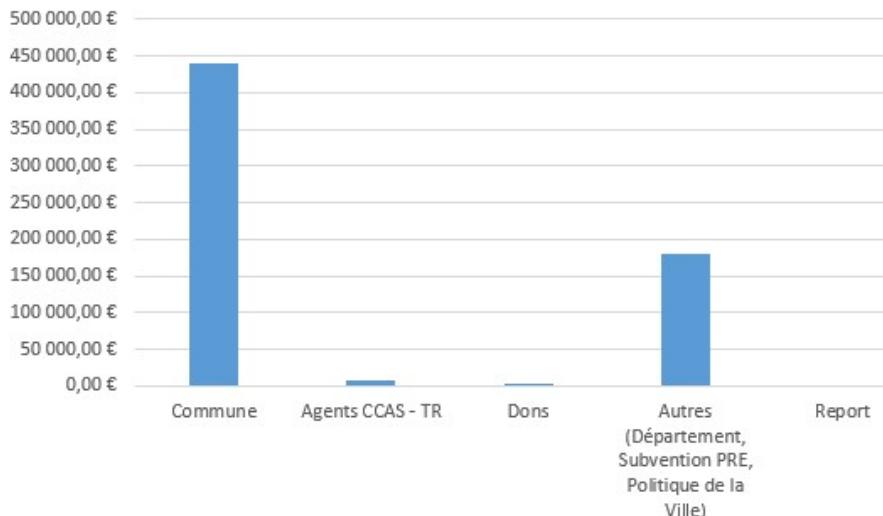
RECETTES DE FONCTIONNEMENT CCAS ET PRE :

Recettes	Sommes perçues au 31/12/2025	Prévisions 2026
Commune	469 330,00 €	440 875,00 €
Agents CCAS - TR	6 457,60 €	7 000,07 €
Dons	37,00 €	1 000,00 €
Autres (Département, Subvention PRE, Politique de la Ville)	157 327,00 €	179 300,00 €
Report	27 694,80 €	17 939,93 €
TOTAL	633 151,60 €	646 115,00 €

Recettes CCAS et PRE 2025



Recettes prévisionnelles 2026 CCAS et PRE



- Commune
- Agents CCAS - TR
- Dons
- Autres (Département, Subvention PRE, Politique de la Ville)

La contribution financière du Département devrait évoluer à la hausse en 2026, en effet cette participation financière a été amoindrie en 2025 en raison des vacances de postes en année N-1. Les effectifs ayant été stabilisés, la contribution devrait repartir à la hausse. Par ailleurs, les modalités de calcul de la contribution du Département ont évolué en 2025, l'impact financier n'a pas encore pu être évalué.

Le montant des dons au CCAS ont été réévalués à la baisse au regard des contributions réelles constatées en 2025. Cependant, la campagne de dons n'ayant débuté qu'au cours de l'année 2025, celle-ci sera renforcée en 2026 afin de développer auprès des particuliers et des entreprises la connaissance de cette opportunité.

IV / EVOLUTION PREVISIONNELLE ET EXECUTION DES DEPENSES DE PERSONNEL

Evolution par catégorie hiérarchique :

	Exercice	2024	2025	2026
Filière administrative	A	0	1	1
	B	0	0	0
	C	3	2	2
Filière sociale	Assistant socio-éducatif principal	0	0	0
	Assistant socio-éducatif	4	5	5
	Assistant socio-éducatif de classe exceptionnelle	1	0	0
	Moniteur, et intervenant familial	2	2	2
Filière animation	Animateur territorial	1	0	0
	Animateur principal de 2 ^{ème} classe	0	0	0
	Animateur principal de 1 ^{ère} classe	1	0	0
Filière technique	Adjoint technique territorial	1	0	0
	TOTAL	13	10	10

L'année 2025 a été marquée par :

- La suppression du poste de coordinateur PRE qui a été transféré à la ville au 1^{er} janvier 2025. Ce poste fait l'objet d'une convention de mise à disposition à titre gracieux pour l'équivalent de 50% du temps de travail.
- La suppression du poste d'animateur senior, le poste ayant été transféré à la Ville en juin 2025, le service senior étant porté par la ville.

Le CCAS comprend au 1^{er} janvier 2026 10 postes :

- 2 postes de secrétaires sociales
- 4 postes de travailleur social
- 1 poste de responsable de service
- 1 poste de direction
- 2 postes de référent de parcours PRE

Ces postes sont occupés par 3 personnels titulaires et 7 personnels contractuels.

Evolution des charges du personnel :

L'équipe du CCAS a subi plusieurs mouvements de personnel en 2025, principalement sur les postes de travailleur social.

- Départ d'un travailleur social RSA en janvier 2025 (remplacé en février 2025)
- Départ d'un travailleur social RSA en juillet 2025 (remplacé en septembre)
- Arrivée en juillet d'une secrétaire sociale mutualisée entre la Direction Cohésion sociale/CCAS et la Direction Enfance/Education. Ce poste n'est pas impacté budgétairement sur le budget du CCAS
- Départ d'une secrétaire sociale en juillet, remplacée en juillet 2025.
- Départ d'une secrétaire sociale en décembre 2025, remplacée en décembre 2025

Ces évolutions de la structuration du personnel affecté au CCAS impactent positivement sur le budget ressources humaines en dépit d'une hausse généralisée des charges de personnel. En effet, les dépenses en ressources humaines subissent les revalorisations statutaires décidées au niveau national. Ces dépenses sont également marquées par la nécessité de renforcer l'attractivité des métiers territoriaux pour limiter les difficultés de recrutement et le turn-over au sein des équipes.

Les prévisions budgétaires relatives au chapitre 12 pour l'année 2026, tiennent compte des ajustements du tableau des effectifs et de potentielles vacances de postes. Un suivi rigoureux devra être réalisé pour ajuster ces prévisions à la réalité des taux d'occupation.

Exercice	2023	2024	2025	2026
Voté BP+BS+DM	610 584€	620 000€	560 000€	500 000 €
Réalisé	586 441.19 €	603 145.30€	512 502 €*	-

V/ CONTEXTE 2026

1. Contexte législatif

La conception du budget 2026 est marquée par le contexte législatif et les obligations qui découlent des élections municipales programmées en mars 2026.

Ainsi l'article R123-1 du code de l'action sociale et des familles précise que le diagnostic sociodémographique de **l'analyse des besoins sociaux** doit faire « l'objet d'un rapport présenté au conseil d'administration au cours de l'année civile qui suit chaque renouvellement général des conseils municipaux »

L'analyse des besoins sociaux a vocation à déterminer les besoins réels de la population afin de réajuster la politique sociale. La détermination des besoins sociaux, qui peuvent être définis comme les besoins collectifs auxquels doivent être apporté des réponses et solutions concrètes, est une étape préalable à l'action sociale.

Cette analyse des besoins de la population devra :

- ✓ Tenir compte des différents publics qui la composent (familles, personnes âgées, jeunes, personnes en situation de handicap...)
- ✓ Permettre aux élus, associations et partenaires sociaux de mieux comprendre les enjeux du territoire. L'ABS permettra de mobiliser les acteurs autour d'une dynamique commune, en facilitant leur mise en réseau
- ✓ Aboutir à la conception d'un plan d'action social susceptible de répondre aux besoins de la population dont le CCAS a la charge et d'anticiper les attentes des citoyens

Programmée au 2^{ème} semestre, cette ABS impliquera :

- ✓ Un recueil des données froides (statistiques des partenaires : CAF, Département, Maranatha...) et chaudes (entretiens, questionnaire auprès de la population...)
- ✓ Un traitement des données pour une analyse prospective à court, moyen et long terme
- ✓ La rédaction d'un rapport présenté en conseil d'administration du CCAS

Le Rapport d'Orientation Budgétaire 2026 de la Ville mentionne dans ses grandes orientations trois axes qui impactent les missions actuelles du CCAS :

- L'intensification des actions de lutte contre les violences intrafamiliales
- L'analyse des besoins sociaux
- Le déploiement du CCAS hors les murs

Cette volonté d'amélioration du service rendu aux habitants s'inscrit cependant dans un contexte national marqué par la rigueur budgétaire et la réduction des dotations de l'Etat qui imposent une gestion financière saine et prudente.

En effet le contexte économique et institutionnel national est incertain avec une prévision de croissance à 1% et une inflation à 1.3%. Dans ce contexte, les collectivités territoriales seront amenées à contribuer à l'effort de redressement budgétaire sous la forme, notamment, d'une limitation des dépenses de fonctionnement et d'une baisse des dotations et concours financiers de l'Etat.

VI / PERSPECTIVES 2026 - Action sociale

En 2026, l'action du CCAS a vocation à s'inscrire dans la continuité des projets amorcés au cours de l'année 2025 avant de définir en 2026, en s'appuyant sur l'analyse des besoins sociaux, les grands axes de la politique sociale en réponse aux besoins exprimés par les habitants et les partenaires du territoire.

1. Poursuivre l'amélioration de l'accueil et de l'accompagnement des usagers

Cet objectif se traduit à la fois par une amélioration des conditions d'accueil physique au sein des locaux annexe de Prachay et une démarche « d'aller vers » pour toucher les publics qui ne viennent pas spontanément solliciter les professionnels du CCAS.

Mise en place d'un « guichet unique »

L'objectif du guichet unique est d'assurer un 1^{er} niveau de réponse à l'usager lorsqu'il se présente à l'accueil du CCAS afin de garantir son accès aux droits sociaux. Il doit faciliter le parcours de l'usager en proposant un accueil social de qualité.

Ce service implique :

- Un accueil social renforcé afin de permettre un traitement approfondi de la demande si nécessaire sans emboliser l'accueil
- Une présence des travailleurs sociaux en back-office pour prendre, en cas de besoin, le relai de l'accueil
- Une extension de l'habilitation « aidant connect » à toutes les secrétaires sociales et les travailleurs sociaux.

- Une aide à la constitution des dossiers en lien étroit avec les équipes de l'accompagnement social (équipes MDPH)

Pour ce faire, une réflexion a été entamée sur l'organisation spatiale des locaux afin de rapprocher géographiquement secrétaires sociales et travailleurs sociaux et faciliter la communication, le soutien, le relai entre ces professionnels.

Sur le volet RH, un renfort de 0.5 ETP a été mis en place en 2025 sur l'accueil. La fiche de poste de cet agent sera à actualiser en 2026 afin, notamment, de répondre aux nouvelles modalités d'intervention du CCAS.

Sur le volet formation, les secrétaires sociales réalisent déjà des immersions chez certains partenaires du territoire et participent à des actions collectives (maraudes...). Ce volet doit être renforcé afin d'améliorer la connaissance du territoire et de ses acteurs et de garantir une orientation en adéquation avec la situation de l'usager.

Cette évolution des modalités d'intervention du CCAS doit se traduire également par la mise en place d'une communication adaptée afin de valoriser l'action du CCAS et de toucher plus largement les publics concernés.

Déploiement du CCAS hors les murs

Les professionnels du CCAS ont eu l'opportunité en 2025 de participer à des actions de « pieds d'immeuble » mises en place par la direction de la vie des quartiers dans les QPV. Ces actions ont permis de tirer un bilan de la présence du CCAS et d'envisager les modalités efficientes de déploiement de la présence des professionnels du CCAS au plus près des habitants.

Ces nouvelles modalités d'intervention sont mues par le constat d'un accès aux droits de plus en plus complexe pour les usagers qui se traduit parfois par un renoncement aux droits.

Le CCAS projette donc de mettre en place des permanences hors les murs au plus près des lieux de vie des habitants (maisons de quartiers...) ou de rendez-vous de suivi proposés sur des lieux déconcentrés.

2. Adapter les modalités d'intervention à l'évolution des profils des publics

Evolution de la Mission SDF

L'évolution du public suivi dans le cadre de cette mission, et notamment l'apparition d'un public féminin, implique de faire évoluer les pratiques dans le cadre de cette mission et de les adapter aux besoins spécifiques du public.

Cette évolution repose également sur un renforcement du partenariat en intégrant, le cas échéant de nouveaux acteurs.

Former les agents pour favoriser la montée en compétences

Outiller les agents pour leurs permettre de répondre aux besoins spécifiques proposant des formations adaptées : vie affective et sexuelle, conduites à risques, empowerment...

Les partenaires du CCAS pourront être sollicités afin de proposer des temps de sensibilisation et/ou de formation en fonction des besoins des agents.

3. Poursuivre et développer les actions consacrées à la connaissance des droits pour organiser sa fin de vie

L'année 2025 a permis de tester des sessions d'information relatives aux directives anticipées et au mandat de protection future, en partenariat avec les associations JALMALV et AVF. L'objectif de cette action est de permettre aux pontoisiens de maîtriser les outils leur permettant d'organiser leur vie en prévision de la perte d'autonomie.

Cette action se traduira par :

- Un atelier d'informations sur les directives anticipées
- Une information collective sur le mandat de protection future
- Un accompagnement individuel à la rédaction des directives anticipées

4. Développer les actions de prévention santé

La mise en place du Contrat Local de Santé de la ville de Pontoise (CLS) et la finalisation en 2025 de la phase de diagnostic, ont permis d'identifier les besoins des habitants et d'envisager le déploiement d'actions de prévention-santé en direction des publics du CCAS.

Le plan d'action du CLS ne sera établi qu'en 2026 mais des actions seront mises en place par les professionnels du CCAS, à titre expérimental, dès le 1er semestre.

Ainsi des actions en lien avec le sport-santé (marche, sport adapté...) seront proposées aux usagers du CCAS en partenariat avec les associations de territoire.

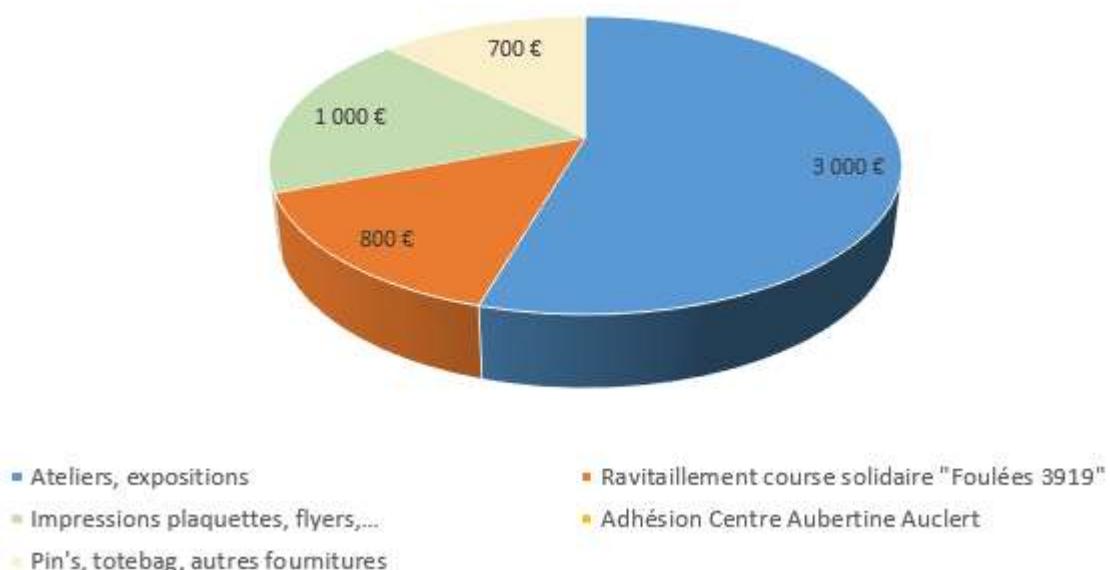
Des actions collectives pourront également être envisagées sur des thématiques comme les conduites à risques en sollicitant les partenaires qui, pour certains, proposent déjà des temps de permanence dans les locaux du CCAS (Addiction France).

D'autres actions autour de la santé des femmes pourront être mises en place en lien avec le comité de pilotage violences intra-familiales.

Le comité de pilotage violences intra-familiales poursuivra son action en 2026 dans la continuité des travaux menés les années précédentes. Les bilans des actions menées les années précédentes ont permis de définir de nouveaux axes à déployer ou des actions à renforcer :

- ✓ Faire connaître les dispositifs d'alerte nationaux à travers des outils de communication spécifiques (stickers, pharmacies...)
- ✓ Assurer le travail avec les établissements scolaires en intervenant auprès de publics jeunes (collège, primaire en partenariat l'éducation nationale)

Prévisionnel COPIL 2026



VIII / PERSPECTIVES 2026 : PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE

5.1 Prévisions budgétaires

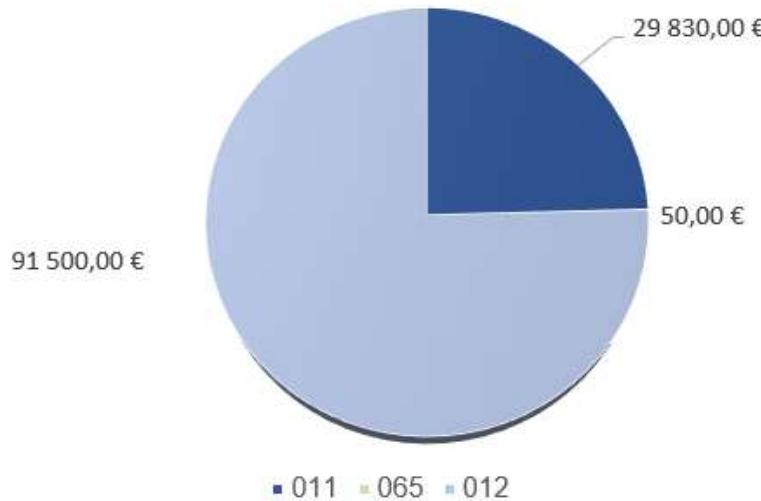
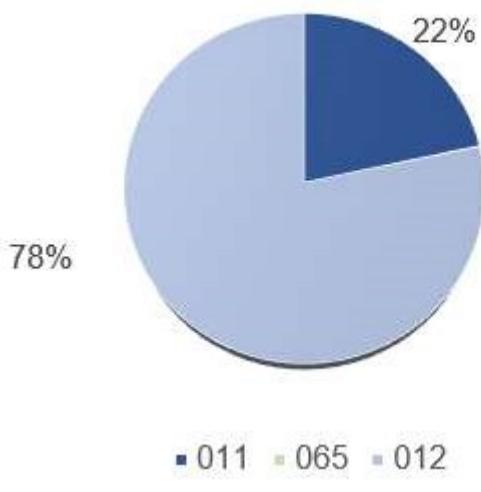
Chapitre 011 : Charges à caractère général

Chapitre 065 : Autres charges de gestion courante et exceptionnelle.

Chapitre 012 : Charges du personnel.

Dépenses de fonctionnement PRE

Chapitre	Consommation au 31/12/2025	Prévisionnel 2026
011	28 268,60 €	29 830,00 €
065	100,00 €	50,00 €
012	102 502,00 €	91 500,00 €
TOTAL	130 870,60 €	121 380,00 €



5.2 Perspectives d'action

Maintenir et continuer à développer le projet intergénérationnel

Le projet intergénérationnel, mené en commun avec le service séniors et le Théâtre Point Commun, a démarré en 2024 et s'est terminé en juin 2025.

Il s'est concrétisé par la participation à 3 spectacles en tout : 1 choisi par le groupe d'enfants, 1 autre pas les séniors et le dernier par l'ensemble du groupe. Ces trois temps de rencontre ont permis de favoriser le lien et les échanges. Ainsi 8 enfants et 8 seniors ont bénéficié de ce projet.

L'objectif en 2026 est de poursuivre cette action, favorisant les échanges entre les générations, en l'adaptant aux attentes du public. Le projet 2026 sera mis en place sur une durée plus courte (un trimestre) afin de faciliter l'engagement et l'assiduité du public senior. Plusieurs temps seront mis en place : sortie intergénérationnelle, temps de jeu, temps de rencontre...

Développer le projet de correspondance

Un échange avec des enfants accompagnés par le PRE de la Réunion. Ce sont **6 enfants** qui grâce à ce partenariat, travaillent les savoirs fondamentaux tels que la lecture, l'écriture et la narration. À travers la description de la ville de Pontoise, ils développent également leur connaissance du patrimoine local et renforcent leur ouverture culturelle.

Le **projet de correspondance** a permis de développer leur connaissance du patrimoine local de Pontoise à travers une balade durant laquelle ils ont pris des photos destinées à être partagées avec leurs correspondants. En complément, des recherches sur internet autour des monuments de Paris ont été menées, favorisant l'enrichissement culturel et l'ouverture sur d'autres territoires.

Ce projet a également offert aux enfants un espace de réflexion et d'expression autour de leurs centres d'intérêt, de leurs passions et de ce qu'ils aiment dans la vie, renforçant ainsi leur capacité à mieux se connaître et à se raconter aux autres.

L'équipe du PRE a identifié l'intérêt de proposer des actions à destination des publics les plus jeunes (3 à 6 ans). Ces actions seraient centrées autour de la gestion des émotions et de la frustration, le respect des règles et du cadre, le comportement en collectivité.

Ces nouvelles actions pourront être mises en place en fonction de l'âge des publics faisant l'objet d'une sollicitation du PRE.

Promouvoir les actions du PRE

Le projet de **valorisation du PRE**, porté par les référentes de parcours et les prestataires, s'est concrétisé en 2025 par la réalisation de quatre capsules vidéo. La première a été réalisée lors du stage de théâtre, tandis que les trois autres donnent la parole à des professionnels du dispositif, qui ont chacun répondu à une même série de questions : la sophrologue, la responsable de la ferme pédagogique et l'enseignant formé intervenant en logicomathématique.

En 2026, une fois finalisées, ces capsules permettront de constituer un film présentant l'ensemble des actions du PRE et de mieux comprendre la nature ainsi que les modalités d'intervention de chaque professionnel. Cette démarche vise à améliorer la lisibilité du dispositif, à valoriser le travail mené et à rendre les actions plus accessibles et compréhensibles pour les partenaires comme pour les familles.

Enfin, l'année 2025 a été marquée par l'obtention du label « Cité éducative » par la ville de Pontoise. L'année 2026 permettra donc de créer les liens et des passerelles entre les deux dispositifs (PRE/Cité éducative). Le PRE pourra ainsi bénéficier de la plus-value partenariale engendrée par la cité éducative (lien acteurs locaux, institutions...) et le public du PRE pourra bénéficier des actions mises en place dans le cadre de la Cité éducative.